**3958 rue Dandurand, local S3, Montréal (Québec) H1X 1P7
Courriel :** **info@rodcd.org
Téléphone : 514-265-1076
Site web : [www.defensedesdroits.com](http://www.defensedesdroits.com/)**

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Montréal, le 28 juin 2022 – Le ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet fait savoir cette semaine, par le biais d’une lettre envoyée aux organismes, le montant supplémentaire qu’ils recevront cette année pour le soutien à leur mission. Cette somme découle de la répartition des montants destinés aux groupes en défense collective des droits, à la suite de la sortie du plan d’action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) annoncé le mois dernier par le ministre. Le montant global pour le secteur est de 4,66 M$ en 2022-23

À l’évidence, le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) ne peut que se réjouir de ce nouvel apport, qui fait suite à celui de 2019, qui permettra un relèvement du financement de l’ensemble des groupes du secteur tout en continuant de réduire les écarts entre les groupes par l’augmentation des planchers de financement des organismes. Cette répartition répond pour l’essentiel à la proposition soumise par le RODCD.

Il faut également mentionner l’annonce d’une enveloppe pour financer de nouveaux groupes. Toutefois, les sommes annoncées ne vont permettre l’ajout que de quelques groupes. On est encore loin d’une réelle stratégie permettant à terme de consolider certains secteurs, notamment en environnement.

Or, l’avenir demeure inquiétant si de nouvelles mesures ne sont pas annoncées dans le courant de l’année. Les sommes prévues dans les quatre prochaines années sont nettement insuffisantes. Le montant annoncé totalise seulement 2,7 M$ pour les organismes, ce qui est loin de répondre aux besoins identifiés par le RODCD et ses membres.

Pire, pour l’instant aucun mécanisme d’indexation n’est prévu, selon le PAGAC. Si la situation n’est pas corrigée, il s’agirait d’un recul majeur pour le RODCD. Nous avons enfin obtenu, après plus de 15 ans de gel des subventions, un mécanisme d’indexation partiel en 2019. Non seulement ce mécanisme doit être maintenu, mais il doit être bonifié, minimalement à la hauteur de l’indice des prix à la consommation. Pour Sylvain Lafrenière, coordonnateur du RODCD, « Il faut mettre un frein à cette situation. On se retrouve toujours à perdre nos gains dans les années suivantes avec le système actuel. Si la hausse de l’inflation se maintient au niveau actuel, nos organismes vont perdre l’augmentation de cette année d’ici un an ou deux. On ne veut pas revivre la situation d’avant 2019 où la majorité des groupes se sont appauvris. »

De plus, dans l’ensemble du PAGAC, on ne trouve rien touchant la consolidation de la défense collective des droits. C’est plutôt décevant, pour le RODCD, il s’agit du deuxième plan d’action qui ne propose aucune mesure concrète soutenant adéquatement « l’apport particulier et essentiel des organismes à la vitalité du débat démocratique », comme l’affirme le gouvernement dans la politique de reconnaissance de l’action communautaire (PRAC).

Le RODCD va également suivre de près l’application de certaines mesures de soutien contenues dans le PAGAC afin de s’assurer que celles-ci répondent bien aux besoins des organismes et respectent la spécificité de l’action communautaire autonome et l’autonomie de nos organismes. Le RODCD s’inquiète également de la naissance de la Table nationale des partenaires qui n’a jamais fait partie des demandes du mouvement. Le RODCD va suivre de près l’évolution de celle-ci et réagira en fonction du rôle que veut lui faire jouer le gouvernement.

-30-

**Contact :**

Sylvain Lafrenière

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

coordination@rodcd.org

(514) 265-1076